



DELIBERATION N°2021-60/CCOG-RH
relative à la fixation du tableau des effectifs

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénéick - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane

Un territoire, des projets, un avenir

Délibération N° 2021-60/CCOG-RH relative à la fixation du tableau des effectifs

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;
Vu la délibération n°2019-102/CCOG-RH relatif au tableau des effectifs ;
Vu la délibération n°2020-70/CCOG-RH du 30 novembre 2020 relatif à la création d'emplois permanents et non permanents
Vu la délibération n°2021-13/CCOG-RH du 15 janvier 2021 relatif à la création d'un contrat de projet ;
Vu les nécessités de service ;
Vu les prévisions budgétaires ;
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet, à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services

Madame la Présidente expose :

Elle rappelle qu'il revient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose le tableau des effectifs ci-joint.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'Adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.
- De Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

Elle invite les membres à en délibérer

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS – CCOG-

Personnel Territorial
Tableau des effectifs au 09 MARS 2021

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois permanents de droit public										
			Créés		Pourvus			Total	Non Pourvus				
			TC (1)	TNC (2)	Total	Fonct. (3)	Contr. (4)			Total			
	<u>A) Emplois fonctionnels (Créés = 4 / Pourvu = 02) :</u>												
A01	Directeur Général des Services	A	01	00	01	00	01	00	01	01	00	00	00
A02	Directeur Général Adjoint	A	03	00	03	00	01	00	01	01	02	02	02
A03	Directeur Général des Services Techniques	A	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00
	<u>B) Filières administrative (Créés = 56 / Pourvu = 34) :</u>												
B01	Attaché Territorial Hors Classe	A	02	00	02	01	00	01	00	01	01	01	01
B02	Attaché Territorial Principal	A	03	00	03	00	00	00	00	00	03	03	03
B03	Attaché Territorial	A	18	00	18	02	08	02	08	10	08	08	08
B04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	01	00	01	00	00	00	00	00	01	01	01
B05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	02	00	02	02	02	02	00	02	02	00	00
B06	Rédacteur Territorial	B	09	00	09	02	06	02	06	08	01	01	01
B07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	06	00	06	05	00	00	00	05	01	01	01
B08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	08	00	08	02	00	02	00	02	06	06	06
B09	Adjoint Administratif Territorial	C	07	00	07	06	00	06	00	06	01	01	01

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210331-202160-DE

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois non permanents de droit public				
			Crées		Total	Pourvus	
			TC (1)	TNC (2)		Contractuels	Non Pourvus
A) Filières administrative (Crées = 5/ Pourvu = 1) :							
A01	Attaché Territorial Hors Classe	A	00	00	00	00	
A02	Attaché Territorial Principal	A	00	00	00	00	
A03	Attaché Territorial	A	00	00	00	00	
A04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	
A05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	
A06	Rédacteur Territorial	B	02	00	02	02	
A07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	01	00	01	00	
A08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	00	00	00	00	
A09	Adjoint Administratif Territorial	C	02	00	02	02	
B) Filière Technique (Crées = 20/ Pourvu = 12) :							
B01	Ingénieur Hors Classe	A	00	00	00	00	
B02	Ingénieur Principal	A	00	00	00	00	
B03	Ingénieur Territorial	A	02	00	02	00	
B04	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	
B05	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	
B06	Technicien Territorial	B	03	00	03	00	
B07	Agent de Maîtrise Principal	C	00	00	00	00	
B08	Agent de Maîtrise Territorial	C	00	00	00	00	
B09	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	00	00	00	00	
B10	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	02	00	02	00	
B11	Adjoint Technique Territorial	C	09	04	13	07	
T O T A U X			21	04	25	16	
						09	

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

SERVICE « PORT DE L'OUEST » EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ Tableau des effectifs

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du service portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Agent d'exploitation portuaire, magasinier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Assistante de direction, responsable du pôle administratif et financier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Agent d'exploitation portuaire, Chef d'équipe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Agent d'exploitation portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
08	Gestionnaire locative portuaire	01	TIT	35 heures / Hebd	Titulaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 973-249730037-20210331-202160-DE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

SERVICE « Pôle Agro Alimentaire - PAOG »

EMPLOIS DE DROIT PRIVE

Tableau des effectifs

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du PAOG	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Agent polyvalent	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Responsable atelier de transformation	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Animateur filière Agroalimentaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Opérateur d'abattage et de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Opérateur atelier transformation et d'abattage	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Chef de production abattoir et atelier de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 973-249730037-20210331-202160-DE



Ouest Guyane

un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 973-249730037-20210331-202160-DE

Projet de délibération N°2021- 61/CCOG-RH relatif à la fixation du tableau des effectifs

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n°2019-102/CCOG-RH relatif au tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°2020-70/CCOG-RH du 30 novembre 2020 relatif à la création d'emplois permanents et non permanents

Vu la délibération n°2021-13/CCOG-RH du 15 janvier 2021 relatif à la création d'un contrat de projet ;

Vu les nécessités de service ;

Vu les prévisions budgétaires ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents et non permanents à temps complet, à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services

Madame la Présidente expose :

Elle rappelle qu'il revient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

La Présidente propose le tableau des effectifs ci-joint. Il convient d'en délibérer.

Il est proposé au conseil communautaire :

-D'Adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

-De Préciser que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.



Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

OUI les explications de la Présidente et sur sa proposition ;

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), ainsi proposé en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes des agents recrutés dans ces emplois sont inscrits au budget de l'EPCI.

VOTE => Pour :

Contre :

Abstention :

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS – CCOG-

Personnel Territorial
Tableau des effectifs au 09 MARS 2021

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois permanents de droit public											
			Créés			Pourvus			Total	Non Pourvus				
			TC (1)	TNC (2)	Total	Fonct. (3)	Contr. (4)	Total						
	A) <u>Emplois fonctionnels (Créés = 4 / Pourvu = 02) :</u>													
A01	Directeur Général des Services	A	01	00	01	00	00	01	01	00	01	00	00	
A02	Directeur Général Adjoint	A	03	00	03	00	00	01	01	00	01	02	00	
A03	Directeur Général des Services Techniques	A	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	00	
	B) <u>Filières administrative (Créés = 56/ Pourvu = 34) :</u>													
B01	Attaché Territorial Hors Classe	A	02	00	02	01	00	00	01	00	01	01	00	
B02	Attaché Territorial Principal	A	03	00	03	00	00	00	00	00	00	03	00	
B03	Attaché Territorial	A	18	00	18	02	02	08	10	08	08	08	00	
B04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	01	00	01	00	00	00	00	00	01	00	00	
B05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	02	00	02	02	02	00	02	00	02	00	00	
B06	Rédacteur Territorial	B	09	00	09	02	02	06	08	06	01	01	00	
B07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	06	00	06	05	00	00	05	00	01	01	00	
B08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	08	00	08	02	02	00	02	00	02	06	00	
B09	Adjoint Administratif Territorial	C	07	00	07	06	06	00	06	00	01	01	00	

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210331-202160-DE

N°	Grade d'emplois	Cat.	Emplois non permanents de droit public				
			Crées		Total	Pourvus	
			TC (1)	TNC (2)		Contractuels	Non Pourvus
A) Filières administrative (Crées = 5/ Pourvu = 1) :							
A01	Attaché Territorial Hors Classe	A	00	00	00	00	
A02	Attaché Territorial Principal	A	00	00	00	00	
A03	Attaché Territorial	A	00	00	00	00	
A04	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	
A05	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	
A06	Rédacteur Territorial	B	02	00	02	02	
A07	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	01	00	01	00	
A08	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C	00	00	00	00	
A09	Adjoint Administratif Territorial	C	02	00	02	02	
B) Filière Technique (Crées = 20/ Pourvu = 12) :							
B01	Ingénieur Hors Classe	A	00	00	00	00	
B02	Ingénieur Principal	A	00	00	00	00	
B03	Ingénieur Territorial	A	02	00	02	00	
B04	Technicien Principal de 1 ^{ère} Classe	B	00	00	00	00	
B05	Technicien Principal de 2 ^{ème} Classe	B	00	00	00	00	
B06	Technicien Territorial	B	03	00	03	00	
B07	Agent de Maîtrise Principal	C	00	00	00	00	
B08	Agent de Maîtrise Territorial	C	00	00	00	00	
B09	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C	00	00	00	00	
B10	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C	02	00	02	00	
B11	Adjoint Technique Territorial	C	09	04	13	07	
T O T A U X			21	04	25	16	
						09	

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

SERVICE « PORT DE L'OUEST » EMPLOIS DE DROIT PRIVE Tableau des effectifs

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du service portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Secrétaire de port, assistante de gestion administrative et comptable	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Agent d'exploitation portuaire, magasinier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Assistante de direction, responsable du pôle administratif et financier	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Agent d'exploitation portuaire, Chef d'équipe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Agent d'exploitation portuaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
08	Gestionnaire locative portuaire	01	TIT	35 heures / Hebd	Titulaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le



ID : 973-249730037-20210331-202160-DE

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

SERVICE « Pôle Agro Alimentaire - PAOG »

EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ

Tableau des effectifs

N°	Emplois de droit Privé	Effectif	Type	Quotité	Observations
01	Responsable du PAOG	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit public
02	Agent polyvalent	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
03	Responsable atelier de transformation	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
04	Animateur filière Agroalimentaire	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
05	Opérateur d'abattage et de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
06	Opérateur atelier transformation et d'abattage	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé
07	Chef de production abattoir et atelier de découpe	01	CDI	35 heures /Hebd.	Contractuel de droit privé

Envoyé en préfecture le 09/04/2021

Reçu en préfecture le 09/04/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 973-249730037-20210331-202160-DE